

## LES DÉCISIONS DU COMITÉ DIRECTEUR ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MARDI 2 JUILLET 2019

**MONT-DE-MARSAN, LE 2 JUILLET 2019** – Le Comité Directeur et l'Assemblée Générale de la LNR se sont réunis ce mardi 2 juillet, et ont acté les décisions suivantes :

### COMITÉ DIRECTEUR

#### ● Supersevens

Dans le cadre de la première saison du Supersevens, nouveau championnat de France professionnel de rugby à 7 organisé par la LNR, une étape unique sera organisée lors de la saison 2019/2020. Le Comité Directeur a entériné la date du samedi 1er février 2020 dans un stade qui sera désigné ultérieurement.

#### ● Ouverture d'une période de mutations supplémentaire

Le Comité Directeur de la LNR a décidé d'ouvrir du 15 juillet au 31 août 2019 une période de mutations supplémentaire bénéficiant aux joueurs qui étaient sous contrat dans un club professionnel français en 2018/2019 et qui n'ont pas retrouvé de club.

Les joueurs concernés recrutés pendant cette période ne seront pas considérés comme "joueur supplémentaire", "joker médical", "joker Coupe du Monde" ou "joueur additionnel".

Par ailleurs, en raison de la prolongation décidée le 14 juin de la période de mutations jusqu'au 30 juin pour l'ensemble des clubs, le Comité Directeur a décidé d'ouvrir une période de mutations supplémentaire pour les 6 clubs ayant changé de division à l'intersaison (les 4 clubs promus en TOP 14 et PRO D2, et les deux clubs relégués en PRO D2) du 3 au 10 juillet.

## ● Situation du nombre de JIFF par feuille de match en TOP 14

Le bilan de la saison concernant la situation du nombre de JIFF par feuille de match en TOP 14 a été présenté lors du Comité Directeur.

Pour ne pas voir appliquer de retrait de points au démarrage de la saison 2019/2020, chaque club devait respecter une moyenne de 14 JIFF<sup>1</sup> sur la feuille de match sur l'ensemble de la saison (phase finale comprise). Pour bénéficier de l'incitation financière prévue par les Règles de Distribution de la LNR, la moyenne requise était de 15 JIFF sur la feuille de match.

Clubs	Nombre de JIFF requis	Moyenne 2018/2019	Moyenne 2017/2018
SU Agen Lot-et-Garonne	13	15,50	14,36
Union Bordeaux-Bègles	14	15,08	15,27
Castres Olympique	14	15,42	14,23
ASM Clermont Auvergne	14	15,29	14,82
FC Grenoble Rugby	12	13,81	14,40 (PRO D2)
Stade Rochelais	14	17,46	15,91
LOU Rugby	14	15,71	13,77
Montpellier Hérault Rugby	14	15,48	14,36
Stade Français Paris	14	14,77	14,00
Section Paloise Béarn Pyrénées	14	15,38	14,00
USA Perpignan	12	14,15	16,10 (PRO D2)
Racing 92	14	15,07	16,23
RC Toulonnais	14	16,19	15,23
Stade Toulousain Rugby	14	16,43	15,27
<b>MOYENNE</b>		<b>15,41</b>	<b>14,58</b>

Tous les clubs de TOP 14 respectent la moyenne requise pour que ne soit pas appliqué de retrait de points au classement. La moyenne générale poursuit sa progression en TOP 14, de 14,58 en 2017/2018 à 15,41 en 2018/2019.

Lors de la saison 2019/2020, la moyenne de JIFF requise sur la feuille de match sera de 16 en TOP 14 et en PRO D2<sup>2</sup> (pour ne pas se voir appliquer de retrait de points et pour le bénéfice de l'incitation financière).

<sup>1</sup> sous réserve des aménagements prévus pour les promus en TOP 14 bénéficiant aux clubs de Perpignan et Grenoble (1<sup>er</sup> saison en TOP 14 suivant leur accession) et d'Agen (2<sup>e</sup> saison suivant l'accession)

<sup>2</sup> sous réserve des aménagements applicables aux promus

## ● Règle du cumul de 3 cartons jaunes

Pour faire suite à la proposition de la Commission Sportive, le Comité Directeur a acté le retour au dispositif en vigueur lors de la saison 2017/2018 concernant le cumul des 3 cartons jaunes entraînant 1 semaine de suspension.

Cette disposition sera applicable uniquement en saison régulière. Les phases finales ne seront donc plus concernées par le dispositif.

## ● Règle expérimentale sur les remplacements

Un bilan de la règle expérimentale sur les remplacements, mise en place en TOP 14 et PRO D2 lors de la saison 2018/2019, a été présenté lors du Comité Directeur. Ce bilan met notamment en évidence une baisse significative des blessures d'une durée supérieure à 8 jours et l'intérêt de poursuivre cette expérimentation.

Sur proposition du groupe de travail "secteur professionnel" de l'Observatoire médical, et la Commission sportive de la LNR, l'expérimentation de cette règle sera reconduite pour la saison 2019/2020, dès lors que World Rugby aura confirmé son accord.

## ● Indemnités arbitrage

A partir de la saison 2019/2020, les indemnités de match dévolues à l'ensemble des arbitres (arbitres de champ, juges de touche, TMO) de TOP 14 et PRO D2 seront augmentées, dans des proportions allant de 13% à 70% selon les catégories d'arbitres. Des indemnités complémentaires seront également versées aux arbitres désignés sur les matches de PRO D2 se déroulant en semaine.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## ● Rapport Moral

Le Rapport Moral de la saison 2018/2019 a été présenté à l'ensemble des membres de l'Assemblée Générale de la Ligue. Parmi les points à retenir :

Le TOP 14 a confirmé son évolution dans le sens d'un jeu plus fluide, rapide et spectaculaire en proposant, pour la 2<sup>e</sup> saison consécutive, plus de 5 essais par match en moyenne. Le Stade Toulousain, champion de France, qui a pratiqué toute la saison un jeu tourné vers l'offensive et battu plusieurs records, en est un

beau symbole. A signaler également en TOP 14, la hausse du nombre de victoires à l'extérieur (63 contre 43 en 2017/2018, soit une hausse de 47%).

En TOP 14, la moyenne de spectateurs par match a été de 13 742, contre 13 172 en 2017/2018, soit une hausse de 4%, au niveau de la 2e meilleure affluence historique du TOP 14 de la saison 2014/2015. 13 clubs ont une affluence moyenne par match supérieure à 10 000 spectateurs. L'Union Bordeaux-Bègles réalise pour la 6e saison consécutive la meilleure affluence avec 19 677 spectateurs. Le Stade Rochelais, pour la 4e saison consécutive, clôture la saison avec 100% de remplissage.

La phase finale de TOP 14 a été l'occasion, une fois encore, d'attirer un public record dans les stades. A Bordeaux, la demi-finale Stade Toulousain/ Stade Rochelais a ainsi permis de battre le record d'affluence du stade, avec 42 071 spectateurs (et 42 042 spectateurs pour la demi-finale ASM Clermont Auvergne / LOU Rugby). 79 786 spectateurs ont assisté à la finale opposant le Stade Toulousain Rugby à l'ASM Clermont Auvergne le samedi 15 juin au Stade de France

En PRO D2, les matches de saison régulière ont réuni 5 116 spectateurs en moyenne par match. Il s'agit de la 3e affluence historique de la PRO D2. Le CA Brive Corrèze Limousin réalise la meilleure affluence avec 8 431 spectateurs et l'USON Nevers Rugby le meilleur taux de remplissage (95 %). La phase finale a quant à elle rassemblé 67 000 spectateurs.

## **Budget 2019/2020**

Le chiffre d'affaires prévisionnel de la LNR pour la saison 2019/2020 est en forte progression et s'élève à 149,7 M€.

## **Élection partielle au Comité Directeur**

L'Assemblée Générale de la Ligue a procédé à une élection partielle d'une personnalité qualifiée au Comité Directeur, à la suite du décès de René FONTES en mars.

René BOUSCATEL, ancien président du Stade Toulousain Rugby, a été élu.

## **RIF (Réforme des Indemnités de Formation)**

Pour faire suite à l'adoption définitive de la RIF qui entrera en vigueur lors de la saison 2019/2020, une vidéo de présentation de la réforme menée depuis 4 ans par la LNR a été présentée lors de l'Assemblée Générale : <https://youtu.be/7fHXUGOusCY>

## ● Événements saison 2019/2020

L'Assemblée Générale a entériné les dates des deux premiers événements de la saison 2019/2020 :

- Lundi 19 août 2019 : La Causerie de rentrée (webconférence du lancement des championnats)
- Lundi 25 novembre 2019 : La Nuit du Rugby, à l'Olympia.

---

## CONTACT PRESSE

Emmanuelle Varron - emmanuelle.varron@lnr.fr - 01 55 07 87 51